



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1623

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de services publics - Activité de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1623**

commission principale :	proximité, environnement et agriculture
objet :	Rapport des délégataires de services publics - Activité de distribution publique d'électricité sur le territoire de la Ville de Lyon - Exercice 2015
service :	Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires de services publics et précise qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le contrat de concession confié à ERDF (nouvellement renommé Enedis) et EDF a pour objet la concession du réseau de distribution d'électricité (ERDF) ainsi que la vente d'électricité aux tarifs réglementés de vente (EDF) sur le territoire de la Ville de Lyon. Ce contrat a été conclu pour une durée de 25 ans le 18 février 1993 et se terminera le 18 février 2018.

Plus précisément, l'activité de distribution a pour objet l'investissement, l'entretien, le renouvellement du réseaux d'électricité comprenant les postes sources (propriété d'ERDF), les câbles haute tension A (HTA) et basse tension (BT) ainsi que les compteurs. Sa mission est d'acheminer l'électricité, exploiter et entretenir le réseau ainsi que d'assurer le raccordement et la mise en service chez le particulier.

Le rapport du délégataire présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2015, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités et de qualité de service.

Les tableaux ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif sur 1 exercice, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2015.

Données financières des exercices 2014-2015 (en k€) pour ERDF :

	2014	2015	Évolution 2014/2015	
			En %	Tendance
charges	101 395	99 953	- 1,42	↘
produits	118 412	120 436	+ 1,71	↗

Avec un total de 99 953 k€, la baisse des charges sur l'exercice 2015 (- 1,42 %) s'explique principalement par la baisse du poste des charges de personnel (- 5,1 %) et de la consommation de l'exercice en provenance des tiers comprenant la part des raccordements prises en charge par ERDF, l'achat d'énergie, consommations (- 7,03 %).

En parallèle, il faut constater une augmentation par rapport à 2014 de ses produits de l'ordre de + 1,7 %. Cette augmentation est due à un impact climatique positif sur le résultat de la concession (hivers plus froid qu'en 2014) ainsi qu'à une augmentation du nombre de recettes de raccordements.

Les redevances annuelles versées à la Métropole de Lyon par le délégataire en 2015 s'élèvent à 144 000 €.

Données d'activité sur les 2 derniers exercices (évolution du nombre d'abonnés) :

- ERDF

	2014	2015	Évolution 2014/2015	
			En %	Tendance
nombre d'abonnés	339 398	342 999	+ 1,06	↗
énergie acheminée (kWh)	2 615 642 556	2 681 492 160	+ 2,5	↗

Le nombre d'abonnés augmente légèrement entre 2014 et 2015 pour la concession d'électricité ainsi que l'énergie acheminée, part constitutive du tarif payé par les usagers.

- EDF

	2014	2015	Evolution en %	
nombre de clients	284 372	277 415	- 2,4	↘
énergie vendue	2 146 859 775	1 997 946 240	- 6,9	↘
recettes	199 524 675	189 834 277	- 4,9	↘

Le nombre de clients au tarif réglementé de vente chez EDF diminue du fait de la libéralisation et l'expansion des nouveaux acteurs en matière de fourniture d'électricité.

En conclusion, les points notables du rapport du délégataire ERDF sur l'exercice 2015 sont :

- la poursuite des travaux d'investissement conformément au programme d'investissement fixé par l'avenant du 26 novembre 2012,
- la baisse du niveau de charges,
- l'augmentation du bénéfice passant de 17 017 K€ à 20 482 K€.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSP de la Métropole de Lyon du 25 octobre 2016. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de Lyon d'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 25 octobre 2016, comme ci-après annexé ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2015 produit par la société ERDF et EDF au titre du contrat de délégation de service public pour la concession du réseau de distribution d'électricité et la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente sur le territoire de la Ville de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.